

CONFIER, SE CONFIER, METTRE SA CONFIANCE, PRENDRE CONFIANCE, AVOIR CONFIANCE, FIER.

Chacun de ces verbes présente quelques difficultés, à cause de la différence de leurs régimes.

CONFIER, verbe actif, signifie *commettre quelque chose à la fidélité, à la discrétion de quelqu'un*. Il régit la préposition à : « Confier un secret à son ami. » (L'Académie, Trévoux et Féraud.)

D'Olivet, dans sa 32^e Remarque sur Racine, blâme ce grand écrivain d'avoir dit dans *Mithridate* (acte I, sc. 1) :

Elle trahit mon père et rendit aux Romains
La place et les trésors confiés en ses mains.

Et dans *Britannicus* (acte II, sc. 3) :

Plus j'ai cherché, madame, et plus je cherche encor
En quelles mains je dois confier ce trésor.

Mais Geoffroy, l'un des commentateurs de Racine, est d'avis que *confier en* peut se dire en vers, d'autant plus que ce mot ici est synonyme de *remettre*.

— Remarquez que ce régime ne peut avoir lieu qu'avec le mot *main*, parce que l'expression *dans la main, dans les mains* est une phrase faite, au figuré, en parlant d'une chose dont on confie la garde à quelqu'un. *Confiés à ses mains* n'exprimerait pas la même pensée. A. L.

SE CONFIER, verbe réciproque, qui signifie *s'assurer, prendre confiance*, veut pour régime la préposition en : « Je me confie en la providence de Dieu. » — « Il s'est confié en ses propres forces. » (D'Olivet et Féraud.)

Trévoux et Richelet disent *se confier à* quelqu'un ; mais les bons écrivains n'ont pas sanctionné cette opinion.

On lit dans *le Tartuffe* (acte III, sc. 3) :

Et leur langue indiscrete, en qui l'on se confie,
Deshonore l'autel où leur cœur sacrifie.

Dans *Télémaque* (livre XI) : « Heureux le roi qui aime son peuple, qui en est aimé, qui se confie en ses voisins, et qui a leur confiance ! » Et (livre XII) : « Un roi ne peut se passer de ministres qui le soulagent, et en qui il se confie, puisqu'il ne peut tout faire. » — Enfin, dans Fléchier (*panégyrique de saint François de Paule*) : « Sera-t-il venu si loin pour désoler un roi qui se confie en son pouvoir et en sa vertu ? »

— L'Académie donne à ce verbe différents régimes, qui nous paraissent également justes. Elle admet : « Je me confie à vous. » — « Il se confiait dans la bonté de sa cause. » — « Il s'est confié en ses amis. » Il est évident que si l'on peut dire *confier son fils à quelqu'un*, on doit pouvoir dire aussi dans le même sens avec le pronom personnel : *je me confie à vous*. Mais cette expression alors signifiera : je vous remets le soin de ma personne, ou de mes intérêts ; tandis que *je me confie en vous* signifiera plutôt : je mets en vous ma confiance, mes espérances. A. L.

METTRE SA CONFIANCE signifie mettre son espérance ferme en quelqu'un, en quelque chose. En parlant des personnes ou des choses, il faut faire usage de la préposition *en* ou *dans* : « Celui qui met une trop grande confiance en soi-même, s'abandonne à la discrétion des méchants. » (L'Académie, Féraud et Trévoux.)

..... Heureux le peuple innocent

Qui dans le Dieu du ciel a mis sa confiance. (Esther, acte II, sc. 9.)

« Quiconque met sa confiance en ses richesses, ou dans ses richesses, en éprouvera la fragilité. » (*Morale du Sage*.) (Bouhours, p. 231 de ses *Rem. nouvelles*, le *Dictionnaire de l'Académie* et Féraud.)

Trévoux dit : « Il ne faut pas mettre sa confiance aux choses du monde. »

— Et dans ce cas Trévoux a raison, puisqu'on ne peut pas dire *en les choses*. Voyez ce que nous avons dit plus haut au mot *changer*. A. L.

PRENDRE CONFIANCE se dit également de l'assurance qu'inspirent la probité, la discrétion de quelqu'un ; et dans ce sens, on se sert encore de la préposition *en*, lorsqu'il s'agit des personnes : « Il a pris confiance en moi. » (L'Académie et Féraud.)

Lorsqu'il s'agit des choses, Bouhours et Wailly sont d'avis qu'alors on doit faire usage de la préposition *à*, et non de la préposition *en* ; qu'en conséquence on ne doit pas dire : « Il a pris confiance en cette affaire, mais à cette affaire. »

Marmontel (page 158 de sa *Grammaire*) dit : « Prendre confiance en la probité de quelqu'un. » Nous n'osons pas prononcer ; mais toujours est-il vrai qu'en parlant des personnes, l'Académie et les Grammairiens veulent la préposition *en*.

— L'Académie ne décide pas la question quand il s'agit des choses ; cependant elle ne donne que cet exemple : *prendre confiance dans l'avenir*, et nous pensons que c'est en effet le meilleur régime à employer. Ainsi au lieu de *en*, ou de *à*, nous dirons de préférence : « Il a pris confiance dans cette affaire. » Nous pensons, du reste, que la préposition *à* serait peu correcte dans une phrase comme celle-ci : « Il a pris confiance à ses forces. » Il faut nécessairement employer *dans* ou *en*. A. L.

AVOIR CONFIANCE demande aussi la préposition *en* : « Avoir confiance en quelqu'un. » — « Elle a abusé de la confiance qu'on avait en elle. » (Mêmes autorités.) — « Elle a une confiance entière en M. d'Alembert. » (Voltaire, 136^e lettre.)

Le verbe *se fier* signifie *compter* sur quelqu'un ou sur quelque chose ; il régit *à* et *en* pour les personnes, et *à*, *en* et *sur* pour les choses.

Il doit cependant, dit M. Laveaux, y avoir une différence entre *se fier à*, *se fier en* et *se fier sur*. Voici comme il l'explique : « Nous nous fions à quelqu'un, parce que nous croyons qu'il ne nous trompera pas. — On ne sait à qui se fier, parce qu'on craint d'être trompé. — Nous nous fions à une chose, quand nous croyons qu'elle ne trompera pas notre espérance. »

Plus il se *fie* à vous, plus je dois espérer. (Voltaire, *Brutus*, acte II, sc. 4.)
 Vous *fiiez*-vous encore à de si faibles armes? (Racine, *Iphigénie*, acte V, sc. 2.)

« Se *fier* en quelqu'un » se dit par opposition à toute autre personne en qui l'on n'aurait pu se confier : « Je me *fie* en vous. » — « Je ne me *fie* qu'en vous; » vous êtes le seul en qui je mette ma confiance.

« On se *fie sur* une personne, » quand on croit qu'elle a tous les moyens nécessaires pour effectuer ce qu'on désire : « Dans cette malheureuse affaire, je me *fie sur* vous pour me tirer d'embarras; je me *fie sur* vos talents, *sur* votre adresse, *sur* votre éloquence. » — « Je n'ai point d'inquiétude, je me *fie sur* mon innocence. »

CONQUÊTE. Ce serait, dit un auteur moderne, trop restreindre l'emploi de ce mot que d'oser n'en faire usage que dans le style de la galanterie.

Boileau a dit, en parlant du théâtre (*Art poétique*, chant III) :

Un auteur n'y fait pas de faciles conquêtes;
 Il trouve à le siffler des bouches toujours prêtes.

Et Voltaire :

Et l'on porta sa tête aux pieds de Médecis,
 Conquête digne d'elle et digne de son fils. (La *Henriade*, chant II.)

CONSÉQUENT, ENTE, adjectif. Ce qui est d'accord avec soi-même dans toutes ses parties. On dit qu'un homme est *conséquent*, lorsque sa conduite est d'accord avec ses principes, que ses actions sont d'accord avec ses pensées, ses démarches avec ses intérêts; on dit dans le même sens : un raisonnement *conséquent*, une conduite *conséquente*, une démarche *conséquente*.

Dans toute autre signification, le mot *conséquent* est mal employé, et c'est faire une faute que de dire, dans le sens d'*important*, *considérable* : « Ce marché est *conséquent*, cette maison est *conséquente*. » Ce style est barbare. Il faut dire : « Ce marché est *considérable*, *important*; » ou bien encore : « Ce marché est *de conséquence*, cette terre est *de conséquence*. » — « Comme les rois de Macédoine ne pouvaient pas entretenir un grand nombre de troupes, le moindre échec était *de conséquence*. » (Montesquieu, *Grandeur et décad. des Romains*, ch. V.) — « En voici une que, par avance, je vais vous écrire, parce qu'elle me paraît plus *de conséquence* que les autres. » (Boileau, lettre à M. de Maucroix.) (Domergue, *Solutions grammaticales*, page 303.)

CONSOLATEUR. Dans le style élevé, et surtout en poésie, ce mot s'emploie quelquefois adjectivement : « Un rayon *consolateur* pénètre dans mon âme. » (Féraud.)

Ah ! quel charme nouveau dans mon âme ravie
 A fait naître soudain l'espoir *consolateur*. (Anonyme.)

CONSOLER. Il se dit des personnes et des choses : « Il connaît pour les devoirs pénibles un prix qui *console* de leurs rigueurs. » (J.-J. Rousseau.) — « Cet espoir *me console*. » (Académie.)

Je ne viens pas ici *consoler* vos douleurs. (Corneille.)
 Pour *consoler* l'espoir du laboureur avide. (L. Racine, ch. I.)
 Camille encore enfant *consolait* son chagrin. (Delille, trad. de l'*Énéide*.)

CONSOMMER, CONSUMER. L'idée commune de destruction entre dans la signification de ces deux mots. *Consommer* suppose une destruction utile, nécessaire et relative à la reproduction; *consumer* présente une destruction de plusieurs choses à la fois, une destruction successive de toutes les parties d'une chose, mais une destruction pure et simple, abstraction faite de tout autre rapport : « Les habitants de la ville de Paris *consomment* tant de blé, de vin, etc. » — « Un incendie *consume* les maisons, les détruit. » — « On *consomme* beaucoup de bois dans cette maison. » — « Le feu de cette cheminée était si ardent, qu'il *consuma* trois bûches en un quart d'heure. »

Consommer et *consumer* emportent aussi le sens et la signification d'achever; mais *consumer* achève en détruisant et en anéantissant le sujet, et *consommer* achève en le mettant dans la dernière perfection et dans son accomplissement entier. Ainsi : « Un homme *consommé* dans les sciences n'a certainement pas *consumé* tout son temps dans l'inaction ou dans les frivolités. » — « Quand on commence par *consumer* son patrimoine dans la débauche, on ne doit pas espérer de *consommer* jamais un établissement honorable. » (Beauzée.) — « L'esprit s'use comme toutes choses : les sciences sont ses aliments, elles le nourrissent et le *consument*. » (La Bruyère.) — « Nous autres hommes, c'est souvent par vanité, quelquefois par intérêt, que nous *consumons* notre vie dans la culture des arts. » (Voltaire, Épître à madame Duchâtelet sur la tragédie d'*Alzire*.)

On *consomme* un traité, une affaire; on *consomme* un sacrifice, un mariage. — On *consume* sa jeunesse; les ennuis, les regrets nous *consument*.

Consumation est le substantif de *consommer*, et *consumption* celui de *consumer*.

CONSPIRER régit à avant un infinitif, quand il signifie : concourir; il régit *pour* lorsqu'il signifie : être uni d'esprit et de volonté en faveur de quelqu'un ou de quelque chose, et *contre* dans la même acception, mais avec une mauvaise intention : « Tout cela *conspire* à obscurcir sa raison et à refroidir sa piété. » — « Tout *conspire* à pervertir les rois. » (Fléchier.)

Tout m'afflige et me nuit et *conspire* à me nuire.
 (Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 3.)

A mes nobles projets je vois tout *conspirer*. (Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 1.)

Tout ce que vous voyez *conspire* à vos désirs;
 Vos jours toujours sereins coulent dans les plaisirs.
 (Le même, *Britannicus*, acte II, sc. 3.)

C'est en vain qu'à sa perte un ennemi *conspire*. (De Saint-Ange.)

« Ils n'étaient capables de *conspirer* que *pour* son service et *pour* le bien de ses sujets. » (Fléchier.) — « La nature *conspire* avec la fortune *pour* accabler l'état. » (Voltaire.)

Pour m'arracher le jour l'un et l'autre *conspire*.

(Corneille, *Cinna*, acte IV, sc. 1.)

Avec mes volontés ton sentiment *conspire*. (Racine, *Esther*, acte II, sc. 5.)

Tout *conspirait* pour lui :

Ma famille vengée, et les Grecs dans la joie,
Nos vaisseaux tout chargés des dépouilles de Troie.

(Racine, *Andromaque*, acte II, sc. 1.)

Pour ce héros à la fois tout *conspire*;

Son air guerrier, sa grâce, ses exploits. (Palissot, *la Ducinde*, chant II.)

« Les passions *conspirent* toutes contre l'innocence. » (Fléchier.)

C'est contre mon pouvoir que les trahis *conspirent*.

(Corneille, *la Mort de Pompée*, acte IV, sc. 4.)

Tout l'empire a vingt fois *conspiré* contre vous. (Racine.)

CORPULENCE, substantif féminin. La taille de l'homme considérée par rapport à sa grosseur et à sa grandeur : « Cet homme est d'une grosse, d'une « petite *corpulence*. » (L'Académie, Richelet, Laveaux, etc.)

Madame Dunoyer a fait improprement usage du mot *corporence*.

On trouve dans les anciens dictionnaires le mot *corporu*, dont on ne se sert plus à présent; mais il n'est question dans aucun de l'adjectif *corporé*; ainsi : « Cet homme est bien *corporé*, » est aussi une mauvaise locution.

Voyez le mot *Membre*.

COUCHER (SE), verbe pronominal.

Voyez la remarque sur le verbe *se promener*.

COU-DE-PIED, **COUDE-PIED**. Doit-on écrire *cou-de-pied* en trois mots, ou *coude-pied* en deux mots? Une dissertation que M. Ballin a fait insérer dans le *Manuel des Amateurs de la langue française*, deuxième année, sur cette difficulté, ne laissant rien à désirer, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

L'Académie, dans son *Dictionnaire*, édition de 1762, et tous les dictionnaires qui l'ont copié, écrivent *coude-pied*; mais Furetière (1690), Richelet (1759), Trévoux, Féraud, les livres d'anatomie, et l'Académie elle-même à l'article *col*, édition de 1694, où les mots sont rangés par famille, écrivent *cou-de-pied*. — Lallemand écrit de deux manières : au mot *cou-de-pied*, il traduit ces mots par *PEDIS pars superior* (la partie supérieure du pied); et au mot *coude-pied*, par *PEDIS talus* (élévation du pied). — Dans Boudot, *talus* est traduit par *cou-de-pied*. Boiste, d'après Gattel, dit qu'il vaut mieux écrire *coude-pied*: ainsi il y a deux usages; il faut donc chercher les raisons qui pourront déterminer à faire choix de l'un plutôt que de l'autre.

Si l'autorité seule devait nous décider, celle d'un grand nombre de dictionnaires, celle surtout des livres d'anatomie, nous ferait rejeter l'orthographe des dernières éditions du *Dictionnaire de l'Académie*, quand bien même nous ne considérerions pas le peu de ressemblance qu'il y a entre le dessus du pied et le *coude*, qui est l'angle extérieur formé par la flexion du bras. (*Encyclopédie*.) Nous trouvons d'ailleurs de bien fortes raisons en faveur de

l'autre manière d'écrire, que nous avons probablement tirée de l'italien *collo del piede*: la partie di sopra di esso, della piegatura al fusolo (la Crusca) (*cou-du-pied*; la partie du dessus du pied, depuis l'endroit où il se plie jusqu'au péroné, os extérieur de la jambe). La preuve en est que Furetière, en 1690, Joubert, en 1737, et l'*Encyclopédie*, en 1765, écrivent *cou-du-pied*; Boyer l'écrivit de même, et le rend en anglais par *instep*, qui est, dit-il, *the upper part of the foot* (la partie supérieure du pied). Cette expression vient, non de ce que *collo* signifie *cou*, mais de ce qu'il signifiait anciennement la partie *più alta del monte, collo, giogo* (la partie la plus haute de la montagne, colline, cime).

Le Dante a dit (*Paradiso*, canto IV) :

..... È natura,

Ch' al sommo pingge noi, di collo in col'lo.

(C'est la nature qui, de cime en cime, nous pousse au dernier degré.)

Et Zibaldone d'Andrea : « *Ebbe molti tempi in Pafos, e in sul collo del monte Parnasso*. (Il eut plusieurs temples à Paphos, et sur le sommet du « mont Parnasse. »)

On trouve à peu près la même signification en latin, car *collum montis* signifie le *penchant* d'une montagne.

Ianique ferè medium Parnassi frondea præter

Colla tenebat ier.

(« Il s'avancait déjà presque au milieu des cimes touffues du Parnasse. ») (Stace, dans sa *Thébaïde*, liv. IX.)

Et en effet, ce que nous appelons le *cou-de-pied* est bien la partie la plus élevée, le *penchant* du pied.

Enfin, dans le *Dictionnaire royal*, on lit le *cou-du-pied, tarsus*; dans celui de Robert Étienne, augmenté par Thierry, en 1564; dans celui de Nicot, en 1605 : « *plancus*, qui a le col du pied bien bas; » et dans celui de Veneroni : « *collo del piede*, col ou cou de pied. » Ainsi tout se réunit pour prouver que l'on doit écrire *cou-de-pied* en trois mots, puisque le mot *cou*, anciennement écrit *col*, tiré de l'italien ou même du latin, réveille une idée d'élévation, de *pente*, qui convient parfaitement au dessus du pied. (M. Balin, *Manuel des Amateurs de la langue française*, 1^{re} année, pages 151 et 244.)

— L'Académie, en 1835, se prononce pour *cou-de-pied*, et regarde comme abusive l'orthographe *coude-pied*. A. L.

COUPABLE. Cet adjectif, au figuré, se dit aussi des choses.

Trahissant la vertu sur un papier *coupable*. (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

... De vos fictions le mélange *coupable*,

Même à ses vérités donne l'air de la fable. (Boileau, *Art poétique*, chant III.)

Pour répandre un si *coupable* sang,

L'assassinat est noble et digne de mon rang.

(Corneille, *Héraclius*, acte III, sc. 1.)

La justice, fuyant nos *coupables* climats,

Sous le chaume innocent porta ses derniers pas.

(Delille.)

D'une tige *coupable* il craint un rejeton. (Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 1.)

J'en ai trop pro-ongé la *coupable* durée. (Le même, acte I, sc. 3.)

Au bruit de son trepas, Paris se livre en proie
Aux transports odieux de sa *coupable* joie. (Voltaire, *la Henriade*, chant V.)

COUPE. Ce mot s'emploie avec succès au figuré. On dit : « Boire dans
« la *coupe* du plaisir, épuiser la *coupe* de l'infortune, la *coupe* de la vie. »

Et d'enfant à sa table une riante troupe
Semble boire avec lui la *joie à pleine coupe*. (Racine, *Esther*, acte II, sc. 9.)

Verse à longs traits la *coupe des plaisirs*.
(Bernard, *l'Art d'aimer*, chant I.)

Ainsi le genre humain vide jusqu'à la lie
La *coupe du malheur* que lui-même a remplie. (Castel.)

Elle épuise en pleurant la *coupe des douleurs*.
(Mollevault, traduction des *Élégies de Tibulle*, liv. II, élég. 4.)

La *coupe de la vie* est couverte de miel ;
C'est l'enfant qui l'effleure, et l'homme boit le fiel. (Maréchal.)

COURBER. Avec le pronom personnel il signifie, figurément, plier sous
la volonté d'un autre, lui donner des marques de soumission, de respect.

Rome sera fatale aux maîtres de la terre ;
Ils viendront à ses pieds *courber* leur tête aliène.

(Mollevault, traduction des *Élégies de Tibulle*, liv. II, élég. 5.)

L'insolent devant moi ne se *courba* jamais. (Racine, *Esther*, acte II, sc. 1.)

COUTUME. *Avoir coutume* se dit des personnes, des animaux et même
des corps inanimés : « Les jeunes gens laborieux *ont coutume* de se lever
« matin. » — « Les pierres qui viennent d'être tirées de la carrière *ont cou-*
« *tume* de se fendre à la gelée. » (L'Académie.) — « Les charmes de son
« esprit ont entretenu dans mon cœur les ardeurs que l'hyménée *a coutume*
« d'éteindre. » (Villefré.) — « On dit que les éléphants *ont coutume* de sa-
« luer tous les matins le soleil. » (Trévoux.)

Nous ne pensons pas que *avoir coutume* puisse se dire des corps ina-
nimés. Le mot *coutume* vient du latin *consuetudo*, qui signifie habitude con-
tractée, et ne se dit point des choses inanimées. Dans le temps que l'on disait
avoir coutume, des choses inanimées, on lui préférerait *avoir accoutumé*,
qui ne valait guère mieux. *Avoir accoutumé* a été rejeté, et *avoir coutume*
est resté dans les dictionnaires, quoiqu'il soit aussi banni du langage. L'Ac-
adémie dit : « Ce pommier *a coutume* de donner beaucoup de fruits ; cette
« cheminée *a coutume* de fumer. » On pourrait donc dire aussi : « Une
« plume qui *a coutume* de bien écrire ; un canif qui *a coutume* de bien
« couper, etc. » Pourquoi détourner un mot de sa véritable signification,
pour exprimer des choses que l'on exprime naturellement d'une autre ma-
nière ? Ne peut-on pas dire : « Ce pommier donne ordinairement beaucoup
« de fruits. » — « Les pierres nouvellement tirées de la carrière sont su-
« jettes à se fendre, etc. »

On dit *avoir coutume*, lorsqu'on parle d'une chose assez commune, assez
ordinaire, et qui se voit souvent : « *Avoir coutume* de mentir, de se lever

« matin ; » mais lorsqu'on parle d'une coutume extraordinaire, singulière,
on dit *avoir la coutume*. « Il y a des pays où les femmes *ont la coutume*
« de se percer le nez pour y pendre des bijoux. » (*Histoire des voyages*.)
« Les Anglais *ont la coutume* de finir presque tous leurs actes par une com-
paraison. » (Voltaire, lettre à M. Maffei.)

Avoir la coutume, dit Féraud, n'est pas correct ; l'article *la* est de trop
C'est aussi l'opinion de Gattel. Mais, fait observer M. Laveaux, comme la
coutume de finir tous les actes de tragédie par une comparaison n'est connue
que de la nation anglaise, la critique de Féraud et de Gattel est mal fondée ;
et Voltaire a dû dire : *ont la coutume*, et non pas *ont coutume*.

— Il nous semble que Voltaire, par l'expression qu'il emploie, ne s'occupe
pas de faire une restriction pour un usage connu seulement des Anglais : il
se fût exprimé de même, quand il s'agirait de tous les peuples du monde.
Mais seulement le sens n'est pas le même dans les deux locutions. *Avoir*
coutume est une phrase faite pour indiquer une habitude continuelle, une
manière d'être passée dans les usages de la vie : *avoir la coutume* désigne
une mode adoptée, une sorte de convention générale ; mais non un acte con-
tinu. Le premier tient à la nature, c'est l'effet d'un penchant qui nous en-
traîne ; le second tient à l'opinion, et peut changer au gré de ses caprices. A. L.

CRASSANE, poire dont la peau est rude et la chair tendre, délicate, avec
une eau douce, sucrée et de bon goût. (L'Académie, édit. de 1762 et de
1798, Trévoux, Richelet, Wailly, Boiste, Catineau, M. Laveaux, etc.)

Une infinité de personnes, ou plutôt presque tout le monde, dit *creu-*
sane ; mais ce mot ne se trouve dans aucun des dictionnaires que nous ve-
nons de citer.

— Le mot employé généralement n'est pas *creusane*, mais bien *cresane*,
que reconnaît l'Académie ; et elle ajoute : « On dit plus exactement, mais
« plus rarement *crassane*. » A. L.

CRAYONNER. Ce mot s'emploie au figuré : « J'essaierai seulement de
« *crayonner* une esquisse de leurs principaux traits. » (Voltaire.)

Dont je veux bien ici te *crayonner* l'histoire. (Boileau, *Satire X*.)

Ce roi...

Voulut bien que ma main *crayonnât* ses exploits. (Le même, *Épître X*.)

Ce Corneille qui *crayonna*

L'âme d'Auguste, de Cinna,

De Pompée et de Cornélie. (Voltaire, *le Temple du Goût*.)

Ainsi donc, changeant de pinceau,

Ma muse, docile et volage,

Va pour toi de notre voyage

Crayonner le léger tableau. (Dorat, *le Pot pourri*, 1764.)

CRÊPE. Ce mot se dit également au figuré, comme synonyme de *voile* ;
nous en avons déjà parlé t. I, p. 106.

Pour moi, chétive créature,

La triste main de la nature
Étend un *crêpe* sur mes jours. (Voltaire.)
Fortune, à ton pouvoir qui ne se soumet pas?
Tu couvres la pourpre royale
Des *crêpes* affreux du trépas. (La Harpe.)

CROIRE QUELQU'UN ou QUELQUE CHOSE.
CROIRE A QUELQU'UN, A QUELQUE CHOSE.

Croire quelque chose, c'est y donner croyance, l'estimer véritable : « Je *crois cela*, je le *crois*. » — « Les chrétiens *croient* tout ce que l'Église enseigne : ils *croient* les mystères, les articles du symbole, la communion des saints. » (Le Dict. de l'Académie.) — « C'est un aveuglement de vivre mal en *croyant* Dieu. » (Pascal.) — « Impie, tu ne *crois* pas la religion. » (Fénelon.)

Croire à quelque chose, c'est y ajouter foi, y avoir confiance, s'y fier ; la croyance, dans ce cas, me paraît moins directe : « Il proteste de son innocence, mais je n'y *crois* pas. » — « Origène, Eusèbe, Bossuet, Pascal, Fénelon, Bacon, Leibnitz ont *cru* à la vérité de l'histoire de Moïse. » (Châteaubriand.) — « Il n'y a point de différence, dit Bossuet, entre *croire à l'Église catholique*, et *croire à l'Église catholique*. »

Il veut dire, fait observer Féraud, que, dès là qu'on croit qu'il existe une Église catholique, on doit croire ce qu'elle enseigne.

.... O ciel ! qu'on doit peu *croire*
Aux dehors imposants des humaines vertus.

(Gresset, Édouard III, acte II, s. 6.)

quelqu'un, c'est ajouter foi à ce qu'il dit : « C'est un menteur, on ne le *croit* plus. » — « *Croyez-les*, ils veulent votre bien. » — « Il ne *croit* point les médecins. » (L'Académie.)

Croire à quelqu'un, c'est croire à son existence. Dans le même sens, on dit : « *Croire à quelque chose*, *croire à la magie*. » — « Il ne veut point *croire les gens sensés* qui lui assurent qu'on ne doit point *croire aux revenants*. » *Croire aux sorciers*, c'est croire qu'il y en a, qu'il en existe. *Croire les sorciers*, c'est croire vrai ce qu'ils vous disent. (Extr. des procès-verbaux de l'Académie gramm.)

L'Académie dit en *croire quelqu'un* et en *croire quelque chose*.

Si j'en *crois* sa fierté, si j'en *crois* ses hauts faits,
Sans doute il est issu d'une race divine. (Delille, traduction de l'Énéide.)

Que n'en *crois*-je alors ma tendresse alarmée !

(Racine, Iphigénie, acte I, sc. 1.)

(M. Laveaux, Dictionn. des difficult. de la langue franc.)

CROYEZ-VOUS QU'IL LE FERA? CROYEZ-VOUS QU'IL LE FASSE?

Ces deux expressions, selon l'exactitude de la langue, sont très différentes, quoique le peuple ait coutume de les confondre.

Quand on dit : « *Croyez-vous qu'il le fera?* » on témoigne par ces expressions qu'on est persuadé qu'il ne le fera pas ; c'est comme si l'on disait : « Êtes-vous assez simple pour croire qu'il le fera? »

Quand on dit, au contraire : « *Croyez-vous qu'il le fasse?* » ce subjonctif dont on fait usage marque que l'on doute véritablement s'il le fera, et c'est comme si l'on disait : « Je ne sais s'il le fera, qu'en pensez-vous? »

Ce que l'on dit ici du verbe *faire* se doit entendre de tous les autres verbes.

Ces réflexions, qui sont de Andry de Boisregard, sont une conséquence de ce principe, qu'on emploie l'indicatif quand on veut affirmer d'une manière directe, positive et indépendante ; et que l'on se sert du subjonctif, quand on veut exprimer l'affirmation d'une manière qui tiende du doute, du souhait, etc.

CROITRE. De bons auteurs emploient quelquefois ce verbe activement, et alors il signifie *faire croître, augmenter*.

Malherbe a dit :

A des cœurs bien touchés tarder la jouissance,
C'est infailliblement leur *croître les desirs*.

Racine (*Bajazet*, act. III, sc. 3) :

Je ne prends point plaisir à *croître ma misère*.

(*Iphigénie*, act. IV, sc. 1) :

Tu verras que les dieux n'ont dicté cet oracle
Que pour *croître* à la fois sa gloire et mon tourment.

(*Esther*, act. III, sc. 3) :

Que ce nouvel honneur va *croître son aulace* !

Enfin Corneille, dans le *Cid* (act. II, sc. 7) et dans la *Mort de Pompée* (act. III, sc. 4), a également donné à *croître* un régime direct.

Cependant ces phrases, où *croître* est employé dans une signification active, ont été blâmées par beaucoup de personnes ; néanmoins on ne peut pas douter qu'en poésie on ne puisse employer activement ce verbe : c'était là l'opinion de Voltaire, de l'Olivet et de l'Académie dans son *Dictionnaire*, édition de 1798, et elle y persiste en 1835.

Voyez, pages 465 et 473 de quel auxiliaire on doit faire usage avec les temps composés de ce verbe.

D

D est substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

DANGEREUX, EUSE, adjectif. Périlleux, qui met en danger, qui expose au danger : « Une personne sage méprise les froides et *dangereuses* »